

Photo d’identité à agrafer ici

**Dossier de candidature**

**Formation professionnelle**

**Année universitaire : 2025-2026**

***Diplôme à compléter par le candidat***

**Pour les licences précisez l’année :**

**❑ 1ère année L1; ❑2ème année L2 ; ❑3ème année L3**

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

❑ Madame ❑ Monsieur

Nom de naissance : …………………………………………………Prénom : ………………………………

Nom d’usage : ……………………………………………………

N° sécurité sociale : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Date de naissance : . Nationalité :……………………………………..

Lieu de naissance :……………………………………Département : …………………………………..

Adresse personnelle :..………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………….

Code postal : ………………………………………….Ville :………………………………………………..

Téléphone : ……………………………………………Portable : …………………………………….......

E-mail :……………………………………………………………………………………………………..

N°INE/NNE/BEA : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ ❑ Pas d’INE/NNE/BEA

☞ INE (Identification national de l’étudiant) / code NNE (Numéro national de l’étudiant) / code BEA (Base élève académique). Ces trois appellations correspondent à un seul et même numéro. Ce numéro INE, NNE ou BEA n’a été attribué au bachelier que depuis 1995. Si vous avez obtenu votre Bac avant 1995, vous devez contacter votre établissement d’origine et/ou le rectorat pour l’obtenir. Il ne concerne pas les étudiants étrangers jamais rentrés dans l’enseignement supérieur français.

**Avez-vous le niveau ou le diplôme universitaire requis pour accéder à la formation ?**

❑ Oui ❑ Non

☞ Pour candidater vous devez avoir le niveau ou le diplôme universitaire requis pour accéder à la formation ⇨ voir les conditions d’admission (pré-requis) de la formation mentionnées dans la fiche web de la formation.

Si tel n’est pas votre cas, vous devez faire une demande d’accès dérogatoire à la formation par le dispositif de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (VAPP) en joignant le **dossier VAPP** à votre dossier de candidature (dossier VAPP disponible dans l’onglet « inscription » de la page web de la formation).

**SITUATION ACTUELLE**

**Statut :**

❑ Demandeur d’emploi inscrit au Pôle Emploi

* Date de votre inscription à Pôle Emploi :…………
* Numéro de demandeur d’emploi : ………………
* Antenne Pôle emploi (zone géographique) : …………….

❑ Salarié du privé

❑ Salarié du public

❑ Salarié autre (professions libérales, de santé, commerçants, artisans…) précisez : …………………

❑ Particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi

**Catégorie socioprofessionnelle** :

❑ Ouvrier ❑ Employé

❑ Profession intermédiaire dont technicien ❑ Cadre

❑ Profession libérale et assimilée

❑ Agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d’entreprise

❑ Sans activité professionnelle ❑ Autre, précisez :………………………………………….

**FINANCEMENTS ENVISAGÉS**

☞ Il vous appartient de déterminer, avant l’entrée en formation, le(s) dispositif(s) qui vous permettront de financer votre formation.

1. **Salarié(e) d’une structure privée ou publique**
   1. **La formation s’effectue sur le temps de travail :**

*Les formations suivies sur le temps de travail sont financées via un des dispositifs de formation professionnelle mentionnés ci-dessous (art L 6312-1 du code du travail) :*

❑ Plan de développement des compétences : Votre employeur peut financer toute action de formation visant à assurer votre adaptation à votre poste de travail et à maintenir votre employabilité.

Plus d’information : adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise.

❑ Reconversion ou promotion par l’alternance (Pro A) : La Pro A peut être mobilisée dans une optique d’évolution ou de réorientation professionnelle. Vous pouvez bénéficier de ce dispositif si vous êtes en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat unique d’insertion à durée indéterminée (CUI-CDI), dès lors que votre qualification est inférieure ou égale à un Bac+2.

Plus d’information : adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise.

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique (RS).

**Montant des droits CPF disponibles : …………………………………..**

Plus d’information : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

La mobilisation des droits CPF sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) se fait après l’admission en formation.

Adressez-vous au service des ressources humaines de votre entreprise pour co-financer le coût de votre formation.

 *Les salariés souhaitant intégrer une formation en alternance ou avec un stage et effectuant la* ***mise en situation professionnelle sur leur poste de travail*** *sont considérés en formation sur leur temps de travail (plan de développement des compétences, proA…) et doivent obtenir l’accord et le financement de leur employeur.*

* 1. **La formation s’effectue en dehors du temps de travail**

❑ Projet de transition professionnelle : Pour les salariés du privé. Le CPF de transition professionnelle vous permet de financer une action de formation certifiante dans le cadre de votre projet de transition professionnelle (changer de métier ou de profession).

Pour plus d’information : [Projet de transition professionnelle](https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/evoluer-professionnellement/article/projet-de-transition-professionnelle)

Dans le cadre du CPF – projet de transition professionnelle, un positionnement préalable à l’entrée en formation doit être établi par l’organisme de formation.

❑ Congé de formation professionnelle (CFP) : Pour les agents publics. Le congé de formation professionnelle (CFP) permet aux agents publics ayant accompli 3 années de services effectifs dans l’administration de suivre une formation à caractère professionnel ou personnel qui ne leur est pas proposée par l’administration.

Plus d’information : [Le congé de formation professionnelle](https://www.fonction-publique.gouv.fr/conge-de-formation-professionnelle-cfp)

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique (RS).

**Montant des droits CPF disponibles : …………………………………..**

Pour plus d’information : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr).

La mobilisation des droits CPF sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) se fait après l’admission en formation.

❑ Financement personnel

*Les salariés souhaitant intégrer une formation longue en présentiel (BUT, Licence professionnelle, Licence, Master) et se déclarant* ***non financés*** *devront produire une attestation de leur employeur mentionnant que la formation non-financée est suivie en* ***dehors du temps de travail****.*



1. **Salarié(e) en cours de licenciement**

❑ Salarié démissionnaire : Tous les salariés ayant au moins 5 ans d’activité dans une ou plusieurs entreprises ont droit à l’assurance chômage quand ils démissionnent pour réaliser un projet professionnel.

Plus d’information  [Salariés démissionnaires](https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-rupture-du-contrat-de-travail/article/le-droit-aux-allocations-chomage-du-salarie-demissionnaire)

❑ Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) : Le CSP est proposé par votre employeur dès lors que vous êtes salarié·e d’une entreprise de moins de 1 000 personnes et que vous faites l’objet d’une procédure de licenciement économique.

1. **Professionnel libéral**

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Le CPF permet de financer toutes les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) ou au répertoire spécifique (RS).

**Montant des droits CPF disponibles : …………………………………..**

La mobilisation des droits CPF sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) se fait après l’admission en formation.

❑ Autre : …………………………………………………………………………….

1. **Demandeur(se) d’emploi**

❑ Contrat de professionnalisation pour les formations en alternance

☞ **Toutes les formations en alternance ne sont pas éligibles au contrat de professionnalisation, Vérifiez auprès de vote assistante de formation continue si la formation est éligible**

Pour les demandeurs d’emploi de 26 ans et plus, inscrits à Pôle Emploi.

*Dans ce cas : avez-vous déjà une entreprise d’accueil ? ❑ Oui ❑ Non*

*Si oui laquelle : ………………………………………………………………………………………….*

❑ Compte personnel de formation (CPF) : Faites part de votre projet de formation à votre conseiller Pôle Emploi pour utiliser votre CPF et co-financer votre formation si nécessaire.

**Montant des droits CPF disponibles : …………………………………..**

❑ Aide individuelle à la formation (AIF) : Cette aide permet de financer une partie du coût de votre formation dès lors que vous êtes demandeur·euse d’emploi inscrit·e à Pôle emploi, ou dans le cadre d’un accompagnement CSP (contrat de sécurisation professionnelle).

*Si vous percevez une allocation chômage, le statut de stagiaire de la formation continue vous permet de demander le maintien de l’allocation pendant l’action de formation envisagée.*



1. **Autre situation**

❑ Intérimaire, personne en situation de handicap, particulier sans activité professionnelle et non inscrit au Pôle emploi …

Des financements sont possibles en fonction de votre statut et situation personnelle, toutes les informations sur le site de la formation continue

http://www.formation-continue.uvsq.fr/tarifs-et-financements/

**FORMATIONS**

**Études conduisant au diplôme (y compris les formations en cours)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Niveau** | **Année** | **Formations/Études** | **Admis** | **Établissement** |
| Avant le Baccalauréat |  |  | ❑ Oui  ❑ Non |  |
| Baccalauréat ou équivalent |  | Série  Mention | ❑ Oui  ❑ Non |  |
| Bac +2 |  |  | ❑ Oui  ❑ Non |  |
| Bac +3 |  |  | ❑ Oui  ❑ Non |  |
| Bac +4 |  |  | ❑ Oui  ❑ Non |  |
| Bac +5 |  |  | ❑ Oui  ❑ Non |  |

**Connaissances linguistiques :**

Avez-vous validé un niveau d’anglais : ❑ Oui ❑ Non

Quel test ? ……………………………………………………………………..

Envisagez-vous une formation linguistique complémentaire : ❑ Oui ❑ Non

**EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES**

**Indiquer toutes les fonctions exercées en commençant par la dernière :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Dates**  **Durée** | **Entreprise**  ***Nom, adresse et***  ***activité de l’entreprise*** | **Poste occupé** |
| Du……………  Au……………. |  |  |
| Du……………  Au……………. |  |  |
| Du……………  Au……………. |  |  |
| Du……………  Au……………. |  |  |
| Du……………  Au……………. |  |  |

**DÉCLARATION SUR L’HONNEUR**

Je soussigné(e) : ………………………………………………………………………………………………….

Certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements et l’authenticité des documents fournis dans le cadre de ce dossier de candidature.

Fait à

Date :………………………………………………..Signature ou signature électronique :

**La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :**

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

**CONSTITUTION DU DOSSIER**

☞ **Documents à remplir :**

- Le présent dossier de candidature à l’admission complété et signé ;

**- Si vous n’avez pas le niveau ou le diplôme requis pour accéder à la formation, le dossier VAPP (dossier disponible dans l’onglet « inscription » de la fiche formation).**

**☞ Pièces à joindre :** Les pièces figurant dans le dossier restent propriété de l’administration et ne sont pas restituées :

- Une lettre de motivation présentant le projet professionnel en lien avec la formation visée ;

- Un CV permettant d’apprécier notamment vos différentes formations ainsi que votre expérience professionnelle au travers des projets dans lesquels vous avez été impliqués ;

- Justificatifs de votre situation actuelle :

-Un justificatif de votre employeur actuel (attestation ou dernière fiche de paye), si vous êtes en activité ;

- Une photocopie de votre carte de demandeur d’emploi, si vous êtes inscrits à Pôle emploi.

- Les justificatifs de formation :

- Photocopies de tous les diplômes et relevés de notes (y compris du baccalauréat) ;

- Pour les diplômes étrangers : photocopie du diplôme traduit par un traducteur assermenté.

- Une photo d’identité à coller dans le présent dossier

- Une photocopie de la carte d’identité

**- Tout autre justificatif demandé dans les conditions d’admission de la fiche formation.**

**MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER**

Ce dossier complet (présent dossier accompagné des pièces complémentaires) et signé doit être retourné, de préférence par mail au format PDF, sinon par courrier, au contact « reprise d’études » mentionné dans la fiche formation au plus tard cf *la date mentionnée pour l’inscription en formation initiale*

*Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

*IUT DE VELIZY et son antenne de Rambouillet*

*Pôle formation continue :*

***Deborah.cousseau@uvsq.fr***

**IMPORTANT**

Tout dossier incomplet et déposé hors délai sera considéré comme non recevable et ne sera pas examiné par la commission pédagogique.

Calendrier de candidature : cf Fiche formation > onglet inscription

Aucune dérogation à ces dates pour les stagiaires de la formation professionnelle continue.

---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

"Les informations ici recueillies sont enregistrées par l’Université seulement pour suivi des candidatures. Elles sont destinées uniquement à la DFCRE et sont conservées par elle. Conformément à la loi n° 78-17, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les faire rectifier ou, pour un motif légitime, effacer, en contactant :

[contact.fc@uvsq.fr](mailto:contact.fc@uvsq.fr), en précisant en objet du mail le formulaire où vos données ont été renseignées.

**AVIS MOTIVÉ DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE**

**STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

☞ Après avis de la commission pédagogique, la décision est à transmettre à :

UVSQ – DFCRE

***mail***

NOM : PRENOM :……………………….

❑ Est autorisé(e) à s’inscrire,

❑ Est placé(e) en liste d’attente.

En vue d’une inscription à l’Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en

***Diplôme***

❑ N’est pas autorisé(e) à s’inscrire

Motif :

Absent à l’entretien ou test

Cursus antérieur incompatible

Désistement

Dossier incomplet

Candidature hors délais

Niveau linguistique insuffisant

Profil inadéquat

Proposition d’inscription dans une autre formation

Résultats insuffisants

Commentaire :

Signature des membres de la commission pédagogique :